

N° 247. — *CIRCULAIRE ministérielle. — Demande de la liste des propriétés coloniales, concédées ou non, appartenant à l'Etat et à chaque colonie, et d'un état nominatif des fonctionnaires logés dans les bâtiments dépendant du Ministère des Colonies.*

(Ministère des Colonies. — Direction de la Comptabilité et des services pénitentiaires :  
4<sup>er</sup> Bureau. — Budgets et Comptes.)

Paris, le 17 juillet 1895.

*Le Ministre des Colonies à Messieurs les Gouverneurs des Colonies.*

MESSIEURS, — La Commission chargée de l'examen de la proposition de loi concernant le tableau des propriétés de l'Etat et le logement des fonctionnaires des Ministères dans les bâtiments du domaine de l'Etat, a exprimé le désir d'avoir à sa disposition, le plus tôt possible, la liste des propriétés coloniales, concédées ou non, et appartenant à l'Etat, celles des propriétés appartenant à chaque colonie, et un état nominatif des fonctionnaires logés dans les bâtiments qui dépendent du Département des Colonies.

J'ai en conséquence l'honneur de vous prier de vouloir bien faire établir ces documents à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1895 et me les adresser d'urgence sous le timbre de la présente dépêche.

Il est bien entendu qu'indépendamment de la liste nominative des fonctionnaires logés dans les bâtiments de l'Etat, vous devrez me faire parvenir 3 états, dont la contexture sera conforme au modèle ci-joint.

*Le Ministre des Colonies,*

Pour le Ministre et par ordre :

*Le Directeur de la Comptabilité et des services  
pénitentiaires,*

Signé : EM. DE LAVERGNE.

---